

Les négociations du Tokyo Round auront peut-être été partiellement décevantes, car elles n'auront pas su améliorer l'accès dans tous les secteurs, comme nous l'avions espéré - en particulier pour ce qui concerne les métaux non ferreux et les marchés de l'État dans certains secteurs de technologie de pointe. Mais elles ont néanmoins ouvert de nouvelles possibilités.

Les années 70 auront donc été une décennie fertile en événements en ce qui concerne nos relations économiques avec l'Europe de l'Ouest. L'élargissement de la Communauté a renforcé l'économie européenne, mais elle a aussi forcé un réaménagement de la structure des échanges. La hausse du prix de l'énergie a modifié les grands avantages comparatifs entre le Canada et l'Europe de l'Ouest. Et, comme je l'ai déjà mentionné, le Tokyo Round a eu une incidence sur l'accès tant aux débouchés de la Communauté qu'à ceux du Canada. L'Accord-cadre garantissait que, tandis que ces changements se produisaient, la Communauté et le Canada examineraient ensemble les moyens de tirer parti du potentiel que ces circonstances offraient à chacune des parties. La négociation de l'Accord a été ardue, et le produit reflétait un désir de progresser sans pour cela établir des précédents difficiles pour les relations avec les pays tiers.

Évidemment, il n'a jamais été question que toutes les activités que nous entreprendrions s'inscriraient dans la ligne directe de cet Accord. L'Accord prévoit explicitement des arrangements bilatéraux entre les États membres, et bon nombre des programmes de développement commercial et industriel que nous menons en Europe occidentale n'ont aucun rapport direct avec nos consultations périodiques avec la Commission des Communautés européennes à Bruxelles. Et c'est dans l'ordre des choses. Notre politique de promotion de liens économiques plus étroits avec l'Europe de l'Ouest ne devrait pas d'ailleurs être évaluée qu'au moyen d'un seul instrument, si important soit-il.

Une activité importante qui sort du cadre de l'Accord mais dont je voudrais toucher quelques mots parce qu'elle n'a été que tout récemment approuvée par le Cabinet est la participation du Canada au programme de grand satellite de télécommunications (L-SAT) de l'Agence spatiale européenne. Dans le cadre de ce programme, l'industrie aérospatiale canadienne pourra tisser des liens comparables à ceux qui existent déjà avec l'industrie américaine. Outre qu'elle fournit un nouveau débouché pour la technologie de pointe canadienne, cette forme de coopération nous donne accès à une technologie européenne complémentaire en contrepartie. Ce type de coopération est un modèle des réalisations possibles dans bon nombre de secteurs.